

**COMMUNE DE TINTENIA**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC**

**SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	27
Présents	19
Votants	26

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

**Étaient absents excusés :** BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Marlène donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

**19-Versement d'une subvention au club de canoë-kayak pour la gestion  
estivale 2024 de la base de location de canoë-kayak et du musée de l'outil**

**Rapporteur :** M. Blaise Touzard, adjoint.

Il est rappelé qu'une base de location de canoë, kayak et paddle est mise en place seulement l'été, sur le quai de la Donac, en partenariat d'avec l'association « Canoë Kayak Club des 3 Rivières » qui concentre son activité sur la base nautique de St-Domineuc. L'opération a été renouvelée cet été.

Il est entendu entre la commune, la C.C.B.R. et l'association que la commune participe au coût de l'opération sous forme d'une subvention couvrant le coût du poste de saisonnier pour les mois de juillet et août qui s'élève cette année à la somme de 5 666.73€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)**

- **décide de verser** à l'association CKC3R de Saint-Domineuc une subvention exceptionnelle pour la gestion d'une base nautique sur la commune durant les deux mois d'été, correspondant au coût réel (charges comprises) du recrutement de deux saisonniers pour les mois de juillet et août 2024, soit 5 666.73 €

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Nathalie DELVILLE